

Période couverte (1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020) ¹	QUÉBEC	Marchés couverts – adjudés ²	
Ministères, agences, offices, bureaux, conseils, comités, commissions et organismes semblables d'une Partie	Nombre	Valeur \$ ³	Commentaire ⁴
Produits	1 202	1 090 654 162 \$	Année financière du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Le rapport tient compte des nouveaux seuils depuis le 1 ^{er} janvier 2020.
Services, à l'exception des services de construction	2 024	2 415 147 219 \$	
Services de construction	1 069	2 866 351 144 \$	
Administrations régionales, locales, de district et autres formes d'administration municipale, des organismes municipaux, des commissions scolaires et des organismes responsables de l'enseignement, de la santé et des services sociaux bénéficiant d'un financement public, ainsi que de toute personne morale ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées	Nombre	Valeur \$	Commentaire
Produits	3 863	4 804 943 365 \$	Année financière du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Le rapport tient compte des nouveaux seuils depuis le 1 ^{er} janvier 2020. Les données du réseau des municipalités n'ont fait l'objet d'aucune validation.
Services, à l'exception des services de construction	4 331	4 343 565 337 \$	
Services de construction	3 407	6 678 369 006 \$	
Sociétés d'État, des entreprises publiques et d'autres entités détenues ou contrôlées par une Partie au moyen d'une participation au capital	Nombre	Valeur \$	Commentaire
Produits	245	1 196 976 319 \$	Année financière du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Le rapport tient compte des nouveaux seuils depuis le 1 ^{er} janvier 2020. Les données du réseau des sociétés d'État n'ont fait l'objet d'aucune validation.
Services, à l'exception des services de construction	207	913 180 329 \$	
Services de construction	47	375 529 115 \$	

¹ Indiquer la période couverte. Année fiscale ou calendrier selon le choix de la Partie. La même période doit être conservée pour les rapports subséquents.

² Les marchés couverts adjudés incluent les marchés passés dans le cadre d'un appel d'offres limités.

³ Valeur totale maximale, avant taxes, de tous les marchés couverts au moment de l'adjudication ou, si celle-ci n'est pas connue, la valeur estimée selon la méthode d'évaluation de la valeur d'un marché prévue par l'accord applicable.

⁴ Indiquer toute information pertinente relative à la validité des données (par ex. les données manquantes ou l'explication de la méthodologie utilisée pour établir les estimations).